

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 28 novembre 2014  
(convocation du 21 novembre 2014)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Novembre Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, Mme ZAMBON Josiane, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. LABARDIN Michel à M. BOBET Patrick  
M. MAMERE Noël à M. CHAUSSET Gérard à partir de 12h  
Mme VERSEPUY Agnès à M. MANGON Jacques  
Mme TERRAZA Brigitte à M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à partir de 11h  
Mme WALRYCK Anne à M. ALCALA Dominique à partir de 12h30  
Mme KISS Andréa à Mme. BOST Christine  
M. TURON Jean-Pierre à Mme ZAMBON Josiane à partir de 10h50  
M. VERNEJOUL Michel à M. ANZIANI Alain  
Mme AJON Emmanuelle à Mme DELAUNAY Michèle  
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme BERNARD Maribel à partir de 12h20  
M. BOUTEYRE Jacques à Mme LAPLACE Frédérique  
Mme BREZILLON Anne à M. BRUGERE Nicolas à partir de 12h  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain

Mme DESSERTINE Laurence à M. DELAUX Stéphan à partir de 12h10  
M. DUBOS Gérard à M. DELLU Arnaud  
M. FETOUEH Marik à M. ROBERT Fabien  
M. GARRIGUES Guillaume à Mme CHABBAT Chantal à partir de 12h30  
Mme JARDINE Martine à Mme FERREIRA Véronique  
M. LAMAISON Serge à Mme DE FRANÇOIS Béatrice jusqu'à 10h25  
M. LE ROUX Bernard à Mme BOUDINEAU Isabelle  
M. MILLET Thierry à Mme PEYRE Christine jusqu'à 12h puis à M. MARTIN Eric  
Mme PEYRE Christine à Mme LEMAIRE Anne-Marie à partir de 12h  
M. RAUTUREAU Benoît à M. RAYNAL Franck à partir de 12h30  
M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à M. HURMIC Pierre à partir de 12h30  
Mme TOURNEPICHE Anne-Marie à M. TOURNERIE Serge  
M. TRIJOULET Thierry à M. HERITIE Michel à partir de 11h05

**EXCUSES :**

Mme. CAZALET Anne-Marie  
**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Association Réseau Entreprendre Aquitaine - Programme d'actions 2014 -  
Subvention de la Communauté urbaine de Bordeaux - Convention - décision -  
Autorisation**

Monsieur REIFFERS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'association Réseau Entreprendre Aquitaine, créée le 15 décembre 1995, est membre du Réseau Entreprendre et se positionne sur des projets de création d'entreprises et d'emplois, quel que soit leur secteur d'activité, innovant ou traditionnel, portés par des créateurs ou des repreneurs n'ayant jamais été chefs d'entreprises ou n'ayant qu'une expérience d'entreprise unipersonnelle. L'association Réseau Entreprendre Aquitaine accompagne ces créateurs avec l'appui de chefs d'entreprises expérimentés.

La Communauté urbaine a forgé un partenariat avec un certain nombre de structures, telles que cette association, qui assurent, sur le territoire de l'agglomération, une fonction d'accompagnement à la création d'entreprises et au développement de l'entrepreneuriat auprès de publics spécifiques et/ou en difficulté. Elle contribue ainsi, grâce au soutien financier qu'elle apporte à ces associations, dont les domaines d'intervention se complètent et constituent un maillage sur le territoire de l'agglomération, à un effet levier en faveur de la création d'entreprises.

L'association Réseau Entreprendre Aquitaine débute sa démarche par un premier accompagnement au montage de dossier dès l'accueil du porteur de projet. Après examen, le Comité d'engagement de l'association valide l'opportunité d'un accompagnement à la fois financier (octroi de prêts d'honneur) et humain.

Ainsi, le lauréat a la possibilité de bénéficier de conseils personnalisés, d'échanges collectifs, de partages d'expériences et d'un effet de mise en réseau permanent. Cet accompagnement se déroule en principe sur une période de deux années.

En 2013, 572 contacts de porteurs de projets ont été traités et 29 entreprises lauréates ont été sélectionnées contre 22 en 2012.

Pour l'année 2014, le Réseau Entreprendre s'est fixé un objectif de 35 entreprises lauréates, représentant plus d'une centaine d'emplois.

Dans son bilan d'activité intermédiaire de janvier à septembre 2014, l'association a 42 projets en cours et a procédé à l'accompagnement de 16 entreprises et 19 lauréats.

Le montant des prêts d'honneur accordés aux lauréats varie de 15 000 à 50 000 € selon l'envergure du projet à soutenir et le taux de pérennité des entreprises créées est de 84% sur 5 ans.

De nouveaux programmes d'accompagnement ont été mis en place en 2014 :

- Programme croissance – nouveaux parcours pour le financement et l'accompagnement des lauréats ayant déjà trois ans d'activité et souhaitant partir sur une forte croissance (50 salariés et/ou/ 5 M€ de chiffre d'affaires),
- Programme innovation-parcours adapté : meilleur accueil des porteurs de projets à caractère innovant (non restreint à l'innovation technologique - renforcement des liens avec les acteurs de l'innovation),
- Poursuite du programme bâtiment : animation mensuelle transversale métier pour renforcer les liens face à la crise connue du secteur,
- Programme anciens lauréats : animation trimestrielle des anciens lauréats pour les garder dans le giron de l'association en vue de les faire adhérer entre autres.

Dans ces conditions, notre Etablissement Public est sollicité pour renouveler son soutien financier de 10 000 €, dans le cadre d'un budget prévisionnel de 334 000 € T.T.C répartis comme suit:

| <b>DEPENSES</b>   | <b>€ T.T.C</b> | <b>RECETTES</b>  | <b>€ T.T.C</b> | <b>%</b>   |
|---|----------------|--|----------------|------------|
| Achats  | 8 350          | CRA  | 5 000          | 1,53       |
| Services extérieurs   | 13 000         | La Cub   | 10 000         | 3          |
| Honoraires  | 8 000          | Mairie Bordeaux  | 10 000         | 3          |
| Frais divers (publications, déplacements, frais postaux et bancaires) | 125 215        | CCIB   | 10 000         | 3          |
| Salaires et charges   | 179 435        | Cotisations  | 160 000        | 47,9       |
|   |                | Autres produits  | 92 000         | 27,5       |
|   |                | Transfert de charges : participation des invités lors d'évènements payants | 47 000         | 14         |
| <b>TOTAL</b>  | <b>334 000</b> | <b>TOTAL</b>   | <b>334 000</b> | <b>100</b> |

Dans ce cadre budgétaire, le montant des subventions publiques de 35 000 € s'élève à 10,5% du montant du budget. La participation de La Cub de 10 000 € s'élève à 28,57 % des participations publiques et à 3% du montant du budget.

Ainsi, la participation sollicitée auprès de la Communauté urbaine est identique à celle de 2013, malgré l'augmentation du budget de l'association (budget 2013 : 222 600 € et budget 2014 : 334 000 €, soit une augmentation de 33,3 %).

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Communauté,**

**VU** l'article L5215-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération n° 2012/0326 du Conseil de Communauté du 25 mai 2012 adoptant le règlement d'intervention à vocation économique en faveur de la création d'entreprises,

ENTENDU le rapport de présentation

**CONSIDERANT :**

- Le rôle joué par cette structure pour un nombre croissant de porteurs de projets, et le développement économique solidaire lié à l'insertion sociale qu'il induit sur le territoire de l'agglomération bordelaise,
- que la création d'entreprises et d'emplois est un des axes prioritaires fixé par le Schéma Métropolitain de Développement Economique adopté le 25 mars 2011,
- que le dispositif d'accompagnement adopté par le Réseau Entreprendre Aquitaine permet non seulement l'insertion de personnes en difficulté, mais se traduit également par un fort taux de pérennité des entreprises soutenues.

**DECIDE**

**Article 1 :** Il est attribué à l'association Réseau Entreprendre Aquitaine une subvention de 10 000 € pour la mise en œuvre de son programme d'actions pour l'année 2014,

**Article 2 :** Monsieur le Président de la Communauté urbaine est autorisé à signer la convention ci-annexée prévoyant les conditions de règlement de la subvention attribuée à l'association Réseau Entreprendre Aquitaine,

**Article 3 :** la dépense relative au versement de la subvention précitée sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65, article 6574, fonction 900, CDR BD00, code opération n°05P098O003 « Subventions organismes développement économique ».

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 novembre 2014,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

M. JOSY REIFFERS

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
9 DÉCEMBRE 2014

PUBLIÉ LE : 9 DÉCEMBRE 2014